

le portique

Le Portique

Revue de philosophie et de sciences humaines

39-40 | 2017

Le postcolonialisme

Méditation sur une censure d'un genre racialisé en situation (post)coloniale

Meditation on a censorship of a raced gender in a (post)colonial situation.

Nacira Guénif-Souilamas



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2986>

ISSN : 1777-5280

Éditeur

Association "Les Amis du Portique"

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2017

ISSN : 1283-8594

Référence électronique

Nacira Guénif-Souilamas, « Méditation sur une censure d'un genre racialisé en situation (post)coloniale », *Le Portique* [En ligne], 39-40 | 2017, document 3, mis en ligne le 20 janvier 2019, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2986>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Méditation sur une censure d'un genre racialisé en situation (post)coloniale

Meditation on a censorship of a raced gender in a (post)colonial situation.

Nacira Guénif-Souilamas

- 1 Les aléas de la règle « *publish or perish* » dont les universitaires sont désormais les gardiens pour eux et pour leurs collègues peuvent prendre un tour redoutable lorsque cette injonction se heurte à une conception de ce qui peut et doit être publié soumise à un positivisme souvent mâtiné d'un arbitraire auto-satisfait. En rendre compte est pour le moins périlleux si l'on veut rester en bons termes avec de vastes segments de la profession. Mais garder le silence sur ces pratiques aussi anecdotiques qu'elles puissent sembler à ceux qui ne les subissent pas, revient à exposer n'importe qui à cet arbitraire et à devoir répondre de ce manque d'attention. Certes, en reconstituant cette seule scène ordinaire d'une censure survenue en 2012, je ne peux prétendre être quitte de celles qui surviennent dans le silence feutré de comités, commissions et autres rédactions. Du moins n'en resterais-je pas objet et complice, ce qui soulève un enjeu éthique que je ne prétends pas épuiser par cette seule tentative d'exposition mais qu'il s'agit bel et bien à mon sens de rendre visible et audible.
- 2 Ainsi, lors de la confection d'un numéro thématique portant sur le genre d'une série publiée par une agence de documentation d'état, donc financée par les deniers publics, s'est exercé sans qu'il y paraisse une censure à mon encontre. Elle s'est manifestée par un refus de publier un entretien que j'avais composé à partir de la transcription d'une conversation à laquelle m'avait invitée Danièle Kergoat portant sur la dimension raciale et (post)coloniale des inégalités de genre. Les motifs invoqués au fil des allers et retours seront mis à disposition dans le texte sans autre commentaire, tant ils ne me semblent pas relever de la réflexion engagée ici mais plutôt révéler un faux-semblant, une mauvaise foi qui dissimule bien mal d'autres ressorts profonds ayant conduit à la décision de ne pas publier.

- 3 Le récit de cette péripétie ordinaire qui ne devrait pas l'être épousera une forme hybride. Il déploiera dans un premier temps la méditation inspirée par le sentiment persistant qu'il y avait là un problème mais qu'il n'avait pas été possible de le poser et moins encore le résoudre au point que s'est tour à tour imposée puis dissipée l'impression d'être flouée, maltraitée, humiliée, bref en butte à un racisme et un sexisme combinés donnant lieu à une discrimination exercée par « l'auteur moral ». Car c'est ainsi qu'est désigné au sein de cette institution la personne sans nom et sans visage qui détient le pouvoir final de décision éditoriale s'imposant aux auteur-e-s et aux coordinatrices du recueil thématique. Il s'agencera autour de deux motifs, la surface de réflexion et la sous-traitance, opérant comme deux prismes de lecture d'une pratique de pouvoir aveugle à elle-même, du moins est-ce ainsi que, dans mon immense mansuétude, je serais encore prête, des années plus tard, à qualifier le responsable du tort subi. Lui succèdera le texte censuré, dans une version intermédiaire, déjà amendé, pas encore charcuté, comportant les quelques objections de l'auteur moral parvenues jusqu'à moi, filtrées ou non, je n'ai aucun moyen de le savoir à ce jour, et soulagé de tous les aller-retours de corrections introduites pour plier le texte aux injonctions relayées par les coordinatrices. Présenter une version plus tardive aurait le mérite de donner à voir à quoi ressemble ce que l'on appelle parfois un texte martyr, mais ne témoignerait que d'un usage qui à ses raisons souvent fort bien acceptées par les auteur-e-s soumettant leur article pour publication. Or, il y a nulle méprise dans le constat : parce qu'il s'agit bien de censure, il est question de débusquer autre chose que les usages bien compris de la lecture en double aveugle. Soit en l'espèce les dommages produits par une lecture aveugle à ses propres préjugés, sexistes, racistes et classistes, ce qui au regard de la thématique examinée par ce numéro est à tout le moins paradoxal, et les conséquences d'une telle pratique dès lors qu'elle est abandonnée aux mains de personnes détenant un pouvoir indu et des privilèges insus. Puis je proposerai un épilogue en guise d'invitation à multiplier les exemples de ce type non pas pour lancer une campagne de calomnie et autre délation ou dénonciation, bien dans l'air du temps. Mais pour les mettre à jour, au travail et en discussion et ainsi réparer les torts infligés, passés, présents et futurs, aux jeunes et moins jeunes chercheur-e-s et universitaires assigné-e-s à un sexe et une origine, en un mot racisé-e-s, qui ont à cœur de penser leur monde, d'écrire et de publier.

Le corps du délit (déli) **ou comment devenir une surface de réflexion**

- 4 Tout commence avec la forme prise par la conversation avec Danièle Kergoat lorsqu'elle propose de m'associer à une invitation qui lui a d'abord été adressée pour ce volume sur l'inégalité de genre : sensible à l'idée de ne pas traiter de questions raciales en l'absence des premières concernées, elle veut mettre ses principes en adéquation avec ses actes, et me voici donc co-auteure avec elle d'un texte sur la racialisation de ces inégalités. Vaste programme qu'il n'est pas question de tenir dans le cours d'un seul entretien, mais qui peut réduire un angle mort dans le sommaire. Son idée sera bien accueillie par les deux coordinatrices, mais il semble que cette configuration n'a pas l'heur de plaire au responsable éditorial délégué par l'auteur moral, ce qui ne se révélera que dans une seconde phase. Une fois acquis le principe du dialogue, Danièle Kergoat se prête alors à une maïeutique qui me conduit à développer et articuler une série de réflexions encore embryonnaires autour de l'idée d'égalité restreinte. J'y vois un régime d'intensification

des inégalités structurelles, produisant de façon alternative et complémentaire sexisme, racisme et leur corollaire, des discriminations et des espaces d'amortissement de ces épreuves, par l'entretien d'une illusion d'égalité, alternativement réservée à certain-e-s et interdite à d'autres selon des mécanismes diffus et réticulaires. À mesure que je précise mes arguments et affûte mes exemples, mon interlocutrice acquiesce et m'incite à approfondir le propos. En effet, l'idée d'égalité restreinte permet de décrire et d'expliquer pourquoi il est si difficile de lutter contre les discriminations dès lors qu'elles deviennent un dommage collatéral de la recherche éperdue d'égalité de la part des dominés tant de classe, que de genre et de race. Cette redoutable combinatoire, n'épargne personne, a fortiori si l'on y ajoute la sexualité, le handicap, l'âge, l'ethnicité, la religion. Chacun de ces labels fonctionne aussi comme une délimitation d'un espace d'entre soi au sein duquel l'égalité est d'autant plus prônée et possible qu'elle sera cernée par un océan d'inégalités inépuisables. Bricolant une analyse deleuzienne, foucaldienne et fanonienne résolument arrimée à une approche féministe décoloniale, je cherche le moyen d'expliquer pourquoi chaque individu contribue à intensifier l'expérience insulaire de l'égalité restreinte puisqu'en ménageant cette possibilité dans une infinité d'espaces, de liens, d'interactions, où s'éprouve un sentiment d'égalité, il en va de sa capacité à amortir les effets tangibles de l'inégalité persistante, notamment lorsqu'elle génère du sexisme et du racisme structurels, voire d'État. Lutter contre ces systèmes souvent couplés à des appareils institutionnels est épuisant sinon vain, dès lors que tout concourt, les discours comme les actes, à en nier les mécanismes et les prémices : tout mettre en œuvre pour pérenniser les inégalités de statut et de position. Si l'on admet l'idée de l'égalité restreinte, s'impose alors son corollaire : personne n'est exempt de sa mise en œuvre et ne peut se dédouaner de responsabilités individuelles et collectives dans son maintien, sachant que toute adhésion et participation à ce régime a pour conséquence directe ou indirecte la production de discriminations. Que l'on détienne les moyens de discriminer ou qu'on en soit simple spectateur-trice, laisser discriminer, l'effet est réel. Cependant pour participer d'une forme quelconque d'égalité restreinte, il faut évincer si possible sans discernement, car toute clairvoyance accroît la part de responsabilité. Or, l'égalité restreinte est un régime qui soulage de toute responsabilité et ainsi entretient l'illusion de l'égalité non pas étendue mais réservée selon des critères qui ne sont jamais explicités mais dont l'envers est lesté de toutes sortes de discriminations, de privation de droit, de spoliation formelle ou informelle.

- 5 Voici donc un régime ambigu et ambivalent : à la fois de responsabilité et d'irresponsabilité, d'égalité et d'inégalité, de protection et de vulnérabilité, de droit et de déni de droit. En somme, un régime qui vous va comme un gant et que l'on retourne comme un gant. Un régime qui remplit parfaitement son office d'intermédiaire, au sens mercantile du terme, puisqu'il offre des compensations, des consolations, des justifications aux possibles dénis, spoliations, et autres humiliations subies, par soi, par d'autres, à ses dépens, aux dépens de tiers parfois à son instigation. Un régime qui pointe vers les discriminations sans jamais les expliciter, encore moins les dénoncer, car ceci reviendrait à révéler l'égalité restreinte qu'elles a/ménagent. Toute une économie morale de la complicité et/ou de la complaisance avec la pérennisation et l'intensification du régime d'égalité restreinte au service d'inégalités structurelles se met ainsi en place et en branle à la faveur de mouvements diffus, imperceptibles, de gestes furtifs, de manœuvres plus ou moins équivoques ou sincères, qui toutes obéissent à un objectif d'autant plus puissant qu'il n'est jamais explicité : se maintenir un tant soit peu dans un

cercle d'égalité, forcément restreinte, puisque rare sont ceux/celles qui peuvent prétendre à la plénitude d'une égalité sans entrave, sans limite, sans condition. Car pour cela, il faut additionner et multiplier les multiples dimensions privilégiées pour accéder au statut le plus protecteur ; ce qui est désormais résumé sous l'appellation à peine ironique de mâle-blanc-dominant-hétérosexiste-riche.

- 6 Dès lors, ce régime d'égalité restreinte et donc de conditionnalité qui concerne la quasi-totalité des segments épars d'une formation sociale considérée, en somme de l'humanité, fragmente, disloque et annihile un principe d'égalité que rien ne parvient pas recoller et réarticuler, ni ses opérateurs, ni ses bénéficiaires, ni ses contempteurs, souvent les mêmes par alternance, ni ses victimes directes ou involontaires, là aussi les mêmes selon le mécanisme de l'interchangeabilité des places et des rôles. Dans un tel régime d'égalité restreinte, il n'y a pas de victime absolue ni de bourreau parfait. C'est bien là tout le problème puisque personne ne peut être disculpé, ni exclu, tout en disposant de moyens, limités certes mais tangibles, de parvenir à ses fins, soit de maintenir un niveau supportable d'inégalité et d'égalité selon une équation variable au fil du temps, favorable ou défavorable selon les circonstances. Chaque position, de classe, de genre, de race aggrave ou soulage du poids d'inégalités en en restreignant la portée, par la compensation d'une égalité relative et toujours conditionnelle. Cumulées ou dissociées, elles offrent ensemble ou séparées des modes de réservation, éviction, cooptation, compensation qui entretiennent l'illusion que l'égalité c'est pour soi, et amortissent la violence des ressorts inégalitaires subis.
- 7 Voici repris en quelques lignes, forcément affecté par les cinq années passées depuis sa première formulation, l'argument développé dans la conversation avec Danièle Kergoat et qui deviendra la matière de l'entretien présenté en première version aux coordinatrices. Or ce que je n'anticipe alors pas, c'est que derrière l'objection d'un propos trop théorique et donc incompréhensible pour le lectorat habituel de cette collection, se cache un malaise devant l'effet produit par l'argument lui-même qui n'épargne personne et ne laisse pas indemne puisqu'il renonce au binarisme des catégories usuelles, genre, race, classe, qui divise et hiérarchise, pour entrer dans la zone trouble de l'étrange, de l'indéterminé, de l'inassignable et l'inapproprié. Inapproprié, c'est vraisemblablement ce qui autorise à mettre en doute la validité de l'argument qui fonctionne comme une surface de réflexion sur laquelle se projettent autant de profils et de figures tant aimables que détestables, légitimes qu'illégitimes, empruntant leurs traits à tous les répertoires d'action et d'énonciation disponibles. Il est alors difficile de ne pas s'y reconnaître, non pas sur le mode pronominal ou réciproque des politiques de reconnaissance, mais sur celui du portrait-robot, de l'effet miroir qui ne fait pas plaisir à contempler, tant il met à mal les allants de soi de l'in/égalité et révèle les aspérités et les travers d'un monde emporté par l'artifice d'une bienveillante volonté de corriger les inégalités dont on peine à trouver les traces et plus encore les effets tangibles. Y compris dans le monde feutré de cette maison d'édition qui ignore les siens, indexés à la conception républicaine abstraite, aveugle aux différences de production et diffusion de connaissances, à commencer par les rapports de pouvoir qu'elle occulte. Car ces travers viennent se loger dans la politique éditoriale, dans les logiques de cooptation et d'éviction, de réservation de place et de distribution de gratification, y faisant ainsi vivre de façon saisissante le régime d'égalité restreinte avancé dans l'entretien et y trouvant une parfaite illustration. Face à ce crime de lèse-majesté, la réplique ne tarde en général pas à se faire sentir : renvoyer à sa propre insignifiance la surface de réflexion et lui faire sentir les effets cuisants de son

outrecuidance. Ce qui fut fait sans tarder par la voix de l'auteur moral pas en reste d'objections, critiques et injonctions visant, du moins l'ai-je cru encore quelques semaines, à me faire préciser ma pensée, la simplifier, la rendre accessible, l'illustrer par des exemples, autant de ruses qui dissimulent l'impatience et l'irritation de l'autorité décisionnaire, et ne font que différer le moment du refus du texte quelles qu'aient été les modifications scrupuleusement apportées.

- 8 Il serait possible de résumer ainsi la situation : la fin de non-recevoir doit être vue comme une punition pour avoir osé tendre le miroir d'une égalité restreinte, et donc de l'élucidation de ses mécanismes diffus à l'ensemble des interactions et de leurs protagonistes, à une autorité qui prétend justement se soustraire à toute analyse, et par conséquent à tout jugement, s'érigeant en revanche comme seul juge de ce qui est publiable ou pas, et en dernière instance de ce qu'est ou pas l'égalité, de quoi est-elle faite et de quoi est-elle le nom. Ce rappel cinglant à l'ordre disciplinaire imposé par mon champ scientifique et par délégation à la position en surplomb, au sein de l'appareil d'état, occupée par ce responsable éditorial sans visage et sans nom, suffit à comprendre que dans son esprit lorsqu'il refuse de publier, ce qu'il ne pense pas en terme de censure, c'est que j'ai rendu cette décision inévitable, inéluctable et par un parfait retournement de la situation, j'en suis seule responsable : je l'avais bien cherché et n'avais que ce que je méritais.
- 9 Ce qui conduit à exposer le second moment du récit, celui de la sous-traitance aux femmes de la sanction disciplinaire.

Entre soi genré et femmes aux prises avec la sous-traitance du sexisme-racisme

- 10 Ce refus de publication resterait aussi dans l'ordre des choses s'il ne se doublait d'une scénographie malencontreuse où la hiérarchie entre femmes, auteures et coordinatrices, s'enclasse dans une hiérarchie de genre entre le représentant de l'auteur moral, les coordinatrices et l'auteure. Jamais inquiété dans ses décisions, n'ayant manifesté aucun état d'âme, souverain dans son rôle de garant de l'esprit de la publication, esprit qui semble échapper à la compréhension de l'auteure, l'éditeur demeure au-dessus de la mêlée, si j'ose dire, puisque seules les coordinatrices seront aux prises avec moi pour tenter d'«améliorer» mon texte et faire accepter sa forme d'entretien entre une chercheuse confirmée et reconnue sur les questions de genre, en l'occurrence ce qu'elle formalise dans l'analyse de la coextensivité des rapports sociaux de sexe et classe, et une chercheuse racisée dont les travaux combinant approche postcoloniale, sexualisation et racialisation ont pu susciter des réticences sinon des rejets parmi ses pairs. La forme est donc bien en cause et pèse dans la décision prise. En l'occurrence, le dispositif de l'entretien est à front renversé : Danièle Kergoat m'écoute et me relance pour ouvrir l'espace d'exposition d'une proposition inédite et donc délicate à faire admettre, sans jamais céder à une condescendance ou un paternalisme (maternalisme) qui, s'il avait été facteur de malaise entre nous et générateur de suspicion parmi les lecteurs-trices, aurait sans doute rassuré la force invitante sur le maintien d'un ordre de préséance intellectuel. Or parce qu'il ne sacrifie pas au rappel des places, c'est précisément ce que cet entretien semble susciter chez le rédacteur en chef de la collection : malaise et suspicion. Si bien que rien n'y fera pour éviter ce que je n'anticipe pas alors comme le dénouement inévitable de ces allers-retours éditoriaux : une censure prononcée par un homme et

relayée par deux femmes. Pour être plus précise, c'est l'une d'entre elles qui sera chargée de ces basses besognes, auprès d'une universitaire dont la position est minoritaire, voire marginale comme le fera remarquer sans sourciller une autre universitaire fort bien placée dans une institution scientifique confortablement installée au cours du Paris bourgeois, pour dissuader une étudiante de master de travailler sous ma direction... Laisser des femmes aux prises entre elles avec une telle décision n'aura pas manqué d'apparaître pour ce qu'elle traduit littéralement : la répétition d'un pouvoir exorbitant et en l'occurrence celui d'un homme supposément blanc ou du moins en mimant les traits, et hétérocentré au sein de son institution, geste parfaitement inscrit dans le régime d'égalité restreinte dont il participe en sa logique de l'éviction par femmes blanches interposées d'une autre femme, racisée, du cercle privilégié et réservé des auteur-e-s légitimes. Et le fait qu'il ait insisté malgré mes protestations, une fois la publication prête, pour quand même verser la rétribution correspondant à l'écriture d'un chapitre à publier, illustre parfaitement la politique du camouflet devenue l'instrument de domestication étatique. Cela ne fait qu'ajouter l'humiliation à la minoration, pratique ordinaire d'un état brutal à tous les étages de ses manigances, de l'université jusqu'à la police. En somme, ces subterfuges, au sens où Sayad y voyait la continuation par d'autres moyens d'une colonisation interne, servent la réduction au silence de paroles discordantes, en l'indexant à une prestation tarifée, permettant de surcroît à l'agent d'être quitte du dommage causé, du temps perdu, et de l'intimidation intellectuelle que constitue cette censure et, accessoirement, de taire ainsi de possibles scrupules.

- 11 Que des femmes se trouvent piégées par un tel dispositif de pouvoir constitue à mon sens la preuve éclatante que le régime d'égalité restreinte projette une ombre sur la situation éditoriale décrite, symptomatique de bien d'autres, pour en révéler l'enchevêtrement du racisme et du sexisme à l'œuvre. Il est alors un vecteur d'arraisonnement, de réduction à l'impuissance des segments les plus exposés de la société, qu'il s'agisse des femmes, fussent-elles universitaires, statutaires ou non, ce qui nous permet de mesurer la violence autrement plus grande que font peser ces pratiques sur les précaires dans ce milieu professionnel, ou des racisé-e-s, a fortiori lorsqu'elles ne sont pas protégé-e-s par un statut institutionnalisé, comme celui dont je bénéficie. Que cette censure ne soit pas inédite n'étonnera personne, qu'elle ait souvent été le fait de femmes entre elles devraient nous porter à méditer sur les situations qui conduisent des femmes à s'accommoder de procédés qui leur sont sous-traités par des hommes appelés à des fonctions plus urgentes et prestigieuses. Que des femmes en soient réduites à être les petites-mains de la division sexuée et racialisée du travail d'éviction et de cooptation éditoriale ne porte certes pas à l'optimisme, du moins cela doit exhorter à une lucidité accrue et à une volonté de dire et faire savoir ce qu'il se passe lorsque ces situations persistent et s'installent.

L'objet du délit-déni ¹

- 12 L'approche par les discriminations multiples : quelle égalité ?
- 13 Entretien avec Nacira Guénif-Souilamas dans une discussion menée par Danièle Kergoat.
- 14 Danièle Kergoat : Les politiques de lutte contre les discriminations se sont développées récemment. Comment viennent-elles interpeller l'égalité d'une part et les rapports sociaux d'autre part ?

- 15 Nacira Guénif-Souilamas : *Les discriminations n'existent pas en soi, elles n'existent qu'à la condition d'une prise de conscience que l'égalité et les droits qui la garantissent concernent tous les humains, à commencer par soi. Autrement dit, tout comme l'égalité, la discrimination qui la rompt est d'abord une expérience subjective, celle d'une honte et/ou d'une injustice, éprouvée dans la vie intime, avant que de trouver à se traduire dans les termes du bien commun. L'égalité n'est possible que parce qu'elle est pensable d'abord pour soi. Dès lors, l'intérêt de ce terme devenu consensuel est de pointer le regard vers ce que je nomme « l'égalité restreinte », régime intermédiaire entre l'égalité formelle et l'égalité réelle, empêchant centralement le passage de l'une à l'autre. La notion d'égalité restreinte permet de comprendre comment se substitue à l'égalité réelle, un sentiment, un moment d'égalité, dès lors restreinte, dans son étendue, sa durée, ses effets. Le propre de ce type d'égalité réside dans sa forte tendance à l'éphémère, l'évaporation et la dilution qui en garantissent paradoxalement la consistance et la persistance. Autant de propriétés qui en expliquent à la fois le caractère délétère contrariant toute traduction tangible dans la norme et son insaisissable incorporation dans les rapports sociaux. En étant tangible dans l'instant et selon une basse intensité, l'égalité restreinte n'a pas besoin de se traduire institutionnellement. Elle n'a nul besoin de reconnaissance pour exister et agir.*
- 16 *En fait, l'ordre inégalitaire se cache derrière l'égalité restreinte. Selon moi, la montée en puissance de la catégorie descriptive et politique des discriminations détourne de la persistance de cet ordre inégalitaire et affaiblit la capacité à lutter « contre ». En effet, là où les politiques de lutte contre les discriminations affirment œuvrer en faveur du rétablissement de l'égalité de traitement, l'approche en terme d'égalité restreinte, révèle que l'état antérieur à l'expérience discriminatoire est inégalitaire. Toute correction apportée n'entame en rien sa consistance et capacité à se reconfigurer et à résister à des dynamiques qui pourraient l'atteindre.*
- 17 *Ce qui est opératoire dans cette perspective, c'est que tout individu fait l'expérience simultanée ou consécutive de l'égalité ET de l'inégalité. La puissance de l'égalité restreinte et sa capacité à résister aux changements en vue d'une « égalité étendue » réside dans le fait qu'avoir été en situation d'égalité, participe de toute une série d'expériences disparates, dans leur nature, dans leur définition, dans leur intensité, mais néanmoins consistantes dans leur effet consolateur et réparateur, aussi illusoire ou fugace soit-il, face aux inégalités structurelles perçues et comprises comme indépassables. Or, l'absence de tout démenti tangible, capable de démonter les mécanismes de l'égalité restreinte à l'œuvre, tend à renforcer le sentiment que l'inégalité est le seul horizon possible, en l'état des rapports sociaux, vus comme des rapports de pouvoir et de force. Ainsi, des descendant-e-s de migrant-e-s peuvent tout à la fois faire précocement l'expérience de privation de certains droits, par exemple lors des paliers d'orientation scolaire qui rompent l'égalité de traitement selon des lignes ethno-raciales essentialisantes, et faire société enfantine et adolescente selon un régime qui se proclame égalitaire et en produit les signes et les rites.*
- 18 *« Discriminations » renvoie à un vocabulaire convenu, finalement très consensuel, puisqu'il laisse entendre que l'égalité est un horizon commun politiquement admis et normativement réalisable. Or l'expérience diffuse, disséminée et diffractée, réticulaire et rhizomatique, aussi bien matérielle et virtuelle, d'égalités restreintes, vécue en autant de cercles, de groupes ou de situations plus ou moins formelles et conscientes, révèle à l'inverse que l'horizon commun est celui d'un régime inégalitaire durable fondant sa longévité sur des entorses limitées à son extension qui en garantissent la solidité. L'égalité est l'exception parce que l'inégalité est la règle. Les restrictions imposées à l'expérience d'une égalité partagée sous condition, en font tout le prix et expliquent l'attachement dont elles font l'objet.*
- 19 D. K. : *La question de l'intersection des discriminations permet-elle de dépasser une approche en termes d'égalité restreinte ?*

- 20 N. G.-S. : *Il faut suspendre l'approche en terme d'intersection dans un premier temps pour privilégier le point de vue à partir duquel on aperçoit le mieux la formation, la constante reconfiguration et la persistance de l'égalité restreinte. Les migrant-e-s, soit les groupes qui usent d'un droit à la circulation et à la mobilité qui leur est interdit, sont ainsi perçus comme des usurpateurs de droits réservés, soit des illégaux. C'est pour cette raison qu'ils sont poursuivi-e-s, arrêté-e-s, retenu-e-s et expulsé-e-s. Par contre, l'introduction de l'idéal type migrant-te permet de penser/poser les infinies modalités de l'égalité restreinte ; cet abord par les marges migrantes éclaire l'ensemble du tableau très contrasté et chaotique de l'égalité restreinte ce qui en explique l'illisibilité à l'œil nu.*
- 21 *On peut reprendre ce postulat dans une perspective historique : à chaque fois, les choses se recomposent avec des modalités partiellement nouvelles. Les inégalités ne se perpétuent jamais à l'identique et elles offrent donc à l'égalité restreinte autant de possibilités de reconfiguration. L'air du temps, social, culturel, politique, les mythologies [lesquelles ??] fournissent la matière vivante et malléable pour délimiter et activer autant de cercles d'égalité restreinte qu'il est possible d'en concevoir et d'en entretenir. Ils [les cercles ?] profitent d'éléments d'actualité, d'une atmosphère, de mots d'ordres, tendances, modes, dispositions, désirs du moment et s'arriment à des structures existantes, normatives, institutionnelles, politiques, pour se consolider. Ils [qui ?] fonctionnent comme autant de « dissolvants » de tensions et de confrontations attestant d'autant de rapports d'oppression, d'exploitation et de domination bien à l'œuvre tout en étant privés de débouchés politiques conflictuels.*
- 22 D. K. : *Existe-t-il une différence de perception de ce que doit être l'égalité dans les nouvelles générations ?*
- 23 N. G.-S. : *Les expériences sont reconfigurées au cours de l'histoire individuelle et collective. Dans le cas des enfants de migrants, ce n'est pas en soi que l'égalité manque, c'est par rapport à soi. La question peut donc être formulée ainsi : quelles sont les combinaisons qui se sont mises en place ? Quelles hiérarchies créent-elles ou renforcent-elles ? Il y a des figures génériques qui permettent de comprendre comment les choses se mettent en place : figures marginales (le migrant, l'esclave, la femme, le prolétaire...) qui balisent le territoire de l'inégalité et donc le donnent à voir. On peut prendre l'exemple des migrants qui ont le sentiment que l'égalité n'est pas pour eux. Mais pour autant, ce n'est pas l'inégalité qu'ils éprouvent. Rien dans les termes ou les circonstances dans lesquels ils vivent leur situation n'emprunte au vocabulaire ou ne peut se dire dans le registre de l'égalité. En bref, la migration ne voue pas à être un jour égal en quoi que ce soit. C'est, de façon exemplaire, pour reprendre la proposition de Sayad, ce que comprenaient les migrants venus des colonies puis des anciennes colonies, notamment d'Algérie. Leur statut d'indigène ou d'ancien indigène leur imposait une mesure exacte de ce qu'ils ne pouvaient pas attendre de leur exil et du déracinement qui en résultait : l'égalité. Elle n'était en rien un mot, un état qui s'adressait à eux, puisqu'elle était le propre du groupe auquel ils n'appartenaient pas et n'avaient aucune possibilité d'appartenir, que ce soit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après la guerre d'Algérie, ou encore 50 ans plus tard. Dès lors, ce que leur position marginalisée et subalterne dessine par contraste c'est le cercle d'égalité restreinte où se tiennent ceux qui ne sont pas comme eux, soit les Français. C'est d'ailleurs bien en ces termes que les désignent celles et ceux qui dénoncent les dénis de droit subis au quotidien. Ils-elles parlent de discrimination, pour être compris par leurs interlocuteurs institutionnels, politiques appartenant au groupe hégémonique, et indiquent ainsi leur adhésion, leur croyance en l'égalité.*
- 24 D. K. : *En quoi cette égalité remettrait-elle en question la position hiérarchique des hommes ? Comment parvenir à abolir toute signification sexuée, binaire et asymétrique,*

des pratiques sociales, des expériences individuelles et collectives, de la vie intime et relationnelle ?

- 25 N. G.-S. : *Schématiquement, avant le mouvement féministe, les femmes pensaient que l'égalité n'était pas pour elles. Ce que la pensée féministe a défait, c'est la complémentarité des sexes selon Jean-Jacques Rousseau, complémentarité qui rend impossible l'égalité. Cette controverse est loin d'être épuisée, en France et ailleurs, ces deux topos, apparemment distants, étant de fait liés par les mêmes tensions.*
- 26 *Il faut se demander qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné les femmes formulent des revendications propres. Et dans le cas de dominations coextensives postcoloniale et multiculturelle, comment les femmes de couleur parviennent à articuler des revendications de droits et d'existence qui ne passent pas par le contrôle et la correction de la grammaire féministe dominante. Cette question vaut tout autant pour les hommes, et à ceux évalués à l'aune de cette identité qui ne se résolvent pas à leur assignation à la masculinité et à son programme identitaire.*
- 27 *On est ici dans une logique de la correction sans modification réelle des mécanismes sexués et de leurs conséquences opératoires. Par exemple pour l'égalité salariale, l'accès aux postes de responsabilité et de pouvoir, jamais le modèle hétérosexué blanc ne va être remis en cause.*
- 28 D. K. : Vous parlez de discriminations coextensives. Qu'entendez-vous par là ?
- 29 N. G.-S. : *C'est une réflexion menée à partir des logiques dites « cumulatives » des discriminations (cf. Kergoat ?). Il y a des espaces où on donne à voir des indices d'égalité, et tout se passe comme s'il n'y avait plus à réaliser concrètement celle-ci (cf. presse, livres sur le sujet qui sont autant de dérivatifs). Il est nécessaire d'insérer une série de prismes pour comprendre la lenteur et la difficulté du passage de l'égalité formelle à l'égalité réelle. Les structures inégalitaires ont une très forte capacité de résistance. Les politiques quant à elles renvoient à une illusion d'optique : il s'agit d'entretenir l'idée que l'égalité est possible tout en pérennisant les mécanismes inégalitaires. L'égalité restreinte peut en même temps entretenir la peur chez les dominants. Ainsi les « antisexistes patriarcaux » représentent ce segment croissant d'hommes qui s'emparent d'un discours de défense de « la » femme – contre la burqa par exemple – tout en continuant à exercer les formes d'oppression ordinaires sur les femmes qu'ils côtoient. Ce qui permet également d'évincer de leur territoire des hommes, définis par leur origine, leur couleur de peau, leur déficit de correction langagière ou vestimentaire qui pourraient devenir des concurrents directs. Cette sorte d'antisexisme permet d'éluder la combinaison sexiste et raciste.*
- 30 *Comment les femmes sont-elles arrivées à penser qu'elles ne sont pas égales ? et pourquoi y a-t-il toujours des femmes pour penser que l'égalité, ce n'est pas pour elles ? Ce qui pose alors la question de l'égalité subjective : pour ne pas être dupe des rhétoriques type « promotions de l'égalité », comment faire pour qu'on éprouve subjectivement le manque d'égalité ? Car c'est cela qui génère la puissance d'agir. C'est-à-dire : comment on fait passer la déclaration de politique générale à l'expérience subjective qui en fait un bien inaliénable, pour soi ? C'est cela que ne peuvent résoudre les politiques anti discriminations.*
- 31 D. K. : En quoi l'approche par la consubstantialité des rapports sociaux permet-elle selon vous de dépasser la lutte contre les discriminations vers l'horizon d'égalité ?
- 32 N. G.-S. : *Les mécanismes de sexe, race, classe sont les plus efficaces pour différer l'égalité. Et quand ils se potentialisent mutuellement, l'égalité est abolie en tant même que gouvernement [???] : cela vise et tend vers l'abolition même du principe d'égalité.*
- 33 *Au niveau individuel, c'est un régime d'égalité insécure : on en fait l'expérience, elle est tangible, mais on peut la perdre à tout moment. C'est pourquoi la dimension biographique est centrale (ex. de Facebook comme système d'égalité restreinte). Dans la mesure où tout le monde est engagé*

dans le système d'égalité restreinte, tout le monde est auteur de la pérennisation de ce système. Et inversement, tout le monde a la capacité d'agir dessus pour en démanteler tout ou partie.

- 34 *Grâce à ses principes actifs, division, dispersion, dissémination, dilution, atténuation, euphémisation, l'égalité restreinte constitue la matrice de reconduction et de reproduction de l'inégalité. À ce titre, elle est le lieu de conception et d'exercice illimité de discriminations toujours renouvelées, reformulées. En combinant classe, ethnicité, race, sexe, retraduits en des termes culturels et affinitaires, la multiplicité des formes d'égalité restreinte en assure la persistance.*
- 35 *Face à cette redoutable attraction de l'égalité restreinte, les « capacités » [cf. Sen ?] sont inscrites dans les pratiques mêmes qui en participent et tendent à l'entretenir. Il n'y a pas un ailleurs de ce système à rechercher, mais plutôt un effort de retournement de ces énergies portant à l'inertie, pour les orienter vers un exercice réel de l'égalité, qui excède la seule conception et application de politiques publiques, insuffisantes face à l'ampleur des enjeux.*
- 36 *En cela, la grille de lecture en terme d'égalité restreinte ne s'inscrit pas dans une généalogie de la condition faite aux humains, condition humaine, condition de la femme, condition raciale, entre aliénation et déterminisme. À distance, il s'agit de formuler une généalogie de situations, de combinaisons, intriquées, emboîtées, en tension, qui sont révocables et transformables dans le cours même des rapports sociaux et de leur multiples qualifications, de classe, de sexe, de race, d'ethnicité, et plus radicalement par des conflits d'interprétation et des luttes politiques.*

Conclure ? Où va se nicher l'arrogance

- 37 *J'ai longtemps hésité à reprendre le fil de cet épisode douloureux, sans doute parce qu'il fait partie d'un feuilleton qu'on pourrait ironiquement appeler : « ça ne s'arrêtera donc jamais ? ! », contredisant l'idée reçue selon laquelle les personnes en butte au racisme, sexisme et aux discriminations qu'ils autorisent en se combinant, (se) poseraient d'abord la question « pourquoi moi ? », ce qui du point de vue des premières concernées résonne étrangement. En effet, le déni de droit, la privation indue de droit ne fait sens qu'en tant qu'elle est une expérience tangible, perçue comme telle et identifiable selon des caractéristiques avérées. Or, ces situations routinières n'affleurent pas à la conscience en ces termes mais subissent une série complexe de modifications qui empêchent de les lire comme une humiliation, ce qu'elles sont toujours, ou comme un refus de considérer à égalité, un déni de droit, ce qui pour des populations assignées à une identité racialisée et/ou un genre minoré, ne va pas de soi. Pour qu'un acte soit pensé comme discriminatoire et donc facteur d'inégalité, il faut avoir fait sien l'idée de l'égalité, en éprouver les traits dans chaque fibre de son être et dans chaque moment de son existence, ce que les expériences des personnes en butte au sexisme et au racisme contredisent : en effet, la claire conscience du sexisme et/ou racisme subis n'affleure qu'au terme d'un long effort sur soi et sur son monde. En quelque sorte, mon propos ici rejoint, et pour cause, l'argument que j'essayais alors de développer et qui a conduit à ce que tombe le couperet de la censure. Si alors comme maintenant, il peut sembler irrecevable, c'est parce qu'il révèle en creux la blanchitude qui sous-tend les objections ponctuées de points d'interrogation. À leur manière, ils signent cette propension à incarner toutes les propriétés et les traits de la blanchité, régime qui octroie un statut privilégié, tout en persistant à en ignorer les effets tangibles, dont ceux qu'actualise l'égalité restreinte.*
- 38 *Car, ce n'était pas la première fois que ce scénario se produisait, j'avais encore en mémoire des épisodes antérieurs, dont certains avaient pris place au sein du même*

appareil de documentation et de publication d'état, même si le doute m'assaillait à chaque fois que cela se produisait. Aurais-je du m'étonner donc qu'étant donné le puissant dosage d'autorité et de contrôle exercé au sein de ce genre d'agence, la même réaction ait pu se reproduire à plusieurs années d'intervalle? Signe d'une rigidité idéologique et d'une inertie inquiétante, cette censure contente d'elle, voire convaincue de son bon droit, témoigne de routines tranquillement installées au cœur d'une instance qui s'illusionne sur le fait que la malveillance raciste et sexiste est déversée au plus loin de son enceinte.

- 39 Partant de deux figures, surface de réflexion et sous-traitance aux femmes du contrôle sexué et racisé de la prise de parole, j'ai voulu exhumer ce texte que je n'ai plus relu, et dont l'argument central a été exposé un an plus tard dans un colloque en Suède et publié en 2017 dans un volume en anglais sur les politiques d'austérité et la suppression des mémoires coloniales qu'elle autorisent². Lui offrir non pas une publication tardive, mais le traiter comme un symptôme de hantises qui continuent d'animer les actes les plus ordinaires comme les plus marquants, par exemple pour qui fait profession de chercher et publier, et relèvent d'une politique de réduction au silence ou à l'inverse de levée des sanctions disciplinaires. La question reste entière et attend d'être prise au sérieux. En définitive, le choix revient à qui voudra s'en saisir.

NOTES

1. Ce chapitre reprend sans retouche le texte tel qu'il a été renvoyé une première fois par l'auteur moral aux coordinatrices et laisse donc apparaître, en italique souligné, les commentaires et questions telles qu'elles ont été formulées à mon attention.

2. Nacira GUÉNIF-SOUILAMAS, « Restrained Equality: A Sexualized and Gendered Color Line », *Austere Histories in European Societies: Social Exclusion and the Contest of Colonial Memories*, dir. Stefan JOHNSON & Julia WILLEN, New York & London : Routledge, Series Routledge Advances in Sociology, 2017.

RÉSUMÉS

Prenant appui sur un épisode de censure d'un texte qui développait l'idée d'un régime d'égalité restreinte assurant la perpétuation des inégalités structurelles, l'auteure déploie une réflexion sur la pratique de réduction au silence par des instances de publication et de validation universitaire dans un contexte (post)colonial. Loin d'être anecdotique, cette pratique est autorisée par un aveuglement au racisme métabolisé et aux discriminations qui s'ensuivent. Elle trouve là une traduction combinant l'effet produit par une surface de réflexion assumée par l'auteure soumettant l'article et ce qui se passe lorsque la censure est sous-traitée à des femmes elles-mêmes racialisées.

Relying on the account of a censored piece arguing the perpetuation of structural inequalities secured by the regime of restrained equality, this article reflects on the silencing by editorial and academic instances in (post)colonial times. Far from unusual, such practice is authorized by the blindness to widespread racism and the discriminations that it allows. It is translated here by combining the surface of reflection effect undertaken by the author and the way in which censorship is outsourced to racialized women.

AUTEUR

NACIRA GUÉNIF-SOUILAMAS

Nacira Guénif-Souilamas est sociologue, anthropologue, Professeure en Sciences de l'éducation et membre d'EXPERICE (Paris 8 – Paris 13). Elle étudie les questions croisées de racialisation et sexualisation en régime d'égalité restreinte et en contexte post/colonial en combinant anthropologie visuelle et discursive et sociologie du présent colonial. Elle est notamment co-auteure de *Les Féministes et le Garçon arabe* qui sera réédité en 2018 et auteure *Des beurettes* chez Hachette Pluriel.